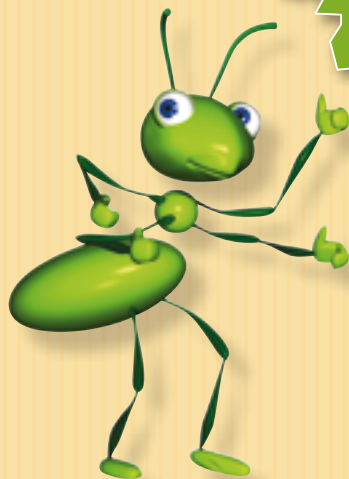


# Déchèteries et plateformes de déchets verts de Rennes Métropole



# La déchèterie mode d'emploi



**Aux heures d'ouverture et en présence du gardien, les particuliers peuvent y déposer les déchets que l'on ne peut pas mettre dans sa poubelle.**

**Selon leur nature, ces déchets sont ensuite valorisés dans des filières spécifiques ou éliminés ; il est donc important de bien les trier.**

## ① Déchets verts ou « de jardin »

= Taille de haies, de pelouse, feuilles et branches (diamètre inférieur à 12 cm) sans terre ni cailloux. Après broyage, ils sont transformés en compost. Déposer séparément les sacs plastiques, bacs à fleurs et pots en terre.

## ② Gravats

= Terre, pierres, cailloux, pots en terre, briques rouges, bitume... Après compactage, ils sont enfouis dans un centre de stockage.

## ③ Plâtre

Ce matériau est à séparer des gravats car il est enfoui dans un centre de stockage distinct.

## ④ Ferraille

= Métaux ferreux et non-ferreux : landaus, vélos, radiateurs... Les différents métaux sont séparés avant recyclage.

## ⑤ Cartons

= Gros cartons et cartons d'emballage uniquement ! Ils doivent être propres, sans polystyrène ni plastique, et pliés afin d'optimiser le remplissage de la benne. Ils sont recyclés.

## ⑥ Tout-venant incinérable (ou divers)

= Sacs plastiques, papiers, cartons souillés et petits objets, inférieurs à 1 m (limite imposée par la taille de la porte du four de l'usine d'incinération de Villejean où ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique).

## ⑦ Encombrants

= Ce qui ne rentre pas dans les catégories précédentes : vieux mobilier, matelas... Après broyage et tri des métaux et du bois, ils sont incinérés à l'usine de Villejean.

## ⑧ Le bois

Il est recyclé ou incinéré en chaudière.

## ⑨ Le verre

= Uniquement le verre alimentaire. Il est recyclé.

## ⑩ Les revues, journaux et magazines

Ils sont recyclés

## ⑪ Huiles de vidange

Elles sont recyclées.

## ⑫ Huiles végétales

Elles sont en partie recyclées.

## ⑬ Déchets ménagers spéciaux

= Peinture, colle, solvants, vernis, produits d'entretien, produits de jardin, aérosols...

Selon leur nature, ces déchets font l'objet d'une valorisation matière, énergétique et/ou sont éliminés.

= Tubes fluorescents et lampes fluo-compactes (« à économie d'énergie »).

Ils sont recyclés  
= Piles et batteries  
Elles sont recyclées.

## ⑭ Déchets d'équipements électriques et électroniques

= réfrigérateurs, gazinières, téléviseurs, petit électroménager... Ils sont démantelés, dépollués et recyclés. La valorisation est organisée par l'intermédiaire d'un éco-organisme.

## ⑮ Amiante-ciment

Seule l'amiante dite « liée » est acceptée ; elle est transférée dans un centre de stockage. **Attention : toutes les déchèteries ne l'acceptent pas.**



La vitesse est limitée à 10km/h.

ATTENTION : La récupération en déchèterie est interdite.

## Les bons réflexes

- Avant de jeter, pensez à la réparation et à la réutilisation : recycleries, dons...
- Avant de quitter votre domicile, séparer les différents déchets, pour faciliter le dépôt.
- Arriver suffisamment tôt et pas juste avant la fermeture !
- Respecter les consignes de tri.
- Ne rien déposer à l'extérieur en dehors des heures d'ouverture. Ce geste, passible d'une amende, impose au gardien une tâche qui ne lui incombe pas.
- Les déchets verts peuvent être valorisés chez vous : pensez au compostage dans votre jardin.

## Spécial professionnels :

les professionnels peuvent déposer certains déchets, et dans la limite de 1 m<sup>3</sup>/jour, du lundi au vendredi. (interdiction le samedi).

## Les déchets interdits

(liste non exhaustive)

- les ordures ménagères,
- les médicaments et les déchets de soins,
- les produits explosifs (fusées de détresse...),
- les bouteilles de gaz,
- les extincteurs,
- les cadavres d'animaux.

- le tout-venant incinérable,
- les gravats,
- les ferrailles,
- les cartons, les papiers
- les déchets verts.
- les encombrants
- le plâtre
- le bois

## Le compactage en déchèterie

Pour limiter les transports, les déchets sont compactés sur place. Lorsque le compacteur est au travail, merci de respecter la zone de sécurité.



## Le gardien :

il est responsable de la bonne gestion de la déchèterie. C'est un professionnel qui a reçu une formation adaptée. En cas de doute, demandez-lui conseil et respectez ses décisions ; il peut, si nécessaire, refuser des déchets.

# Rennes Métropole met à votre disposition un réseau de 17 déchèteries et 5 plateformes de déchets verts réparties sur l'ensemble du territoire.



## Créneaux d'ouverture

Déchèteries	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Site de Joval Matin = 9 h - 12 h Après-midi = 14 h - 18 h
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	
Acigné													Site de Joval
Betton													La Noë Huet
Bruz													Les Garennes (route de Laillé)
Cesson-Sévigné													Pince Poche (route de Chantepie)
Chantepie													Rue René Cassin
Chartres-de-Bretagne*													Avenue du Trégor
Gévezé*													Le Bas-Painluc (route de Pacé)
La Chapelle-des-Fougeretz													La Senestrais (route de Montgermont)
Mordelles													ZA des Fontenelles (rue de la Croix Ignon)
Pacé													La Petite Fosse - Le Pont de Pacé
Rennes Baud													Avenue Chardonnet
Rennes Boedriers													Route de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Rennes Villejean													Avenue Charles Tillon
Saint-Armel													Les Garmeaux
Saint-Gilles													ZA du Gripail (rue de la Perrière)
Thorigné-Fouillard													ZA de Bellevue - L'Omélais
Vezein-le-Coquet*													Rue du Domaine
<b>Plateformes de déchets verts</b>													
Clayes*													Claire-ville (route de Romillé)
Brécé*													ZI de la Basse Croix-Rouge
L'Hermitage*													Route de Cintré
Le Rheu*													ZA du Chêne Vert (impasse Gerhoul)
Saint-Sulpice-la-Forêt*													ZA du Tronchay

\* Fermeture à 17 h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. ■ : horaires d'ouverture

A noter : certaines communes de l'agglomération gèrent en direct d'autres sites d'apport volontaire de déchets.

L'accès est réservé aux particuliers ayant une résidence sur le territoire de Rennes Métropole, et aux véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

## Service valorisation des déchets ménagers

**N° Vert 0 800 01 14 31**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

[www.rennes-metropole.fr](http://www.rennes-metropole.fr)

**METROPOLE**  
vivre en intelligence  
**rennes**